



Dépôt: Mme Martine Hansen
16.11.2017
Débat de consultation TIR

2

Motion

La Chambre des députés

- constatant que l'étude Rifkin présentée au gouvernement préconise une agriculture 100 % biologique d'ici à 2050 ;
- constatant qu'en surfaces cultivées, l'agriculture biologique luxembourgeoise ne représente que 3,2% de la totalité de la surface agricole utile (chiffres en 2015 / Eurostat, octobre 2016) ;
- constatant que la superficie des terres agricoles cultivées selon les principes de l'agriculture biologique atteint en Belgique 5,1%, en France 4,7% et en Allemagne 6,3% (chiffres en 2015 / Eurostat, octobre 2016) ;
- constatant que l'offre de produits biologiques luxembourgeois ne sait pas satisfaire la demande de plus en plus élevée ;
- constatant que le Luxembourg doit importer la majorité de ses produits bios ;

invite le Gouvernement

- à mener une analyse auprès des agriculteurs pour identifier les motifs qui empêchent actuellement les agriculteurs de passer partiellement voire intégralement à l'agriculture biologique ;
- à élaborer et à présenter à la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire courante un catalogue de mesures en faveur de la promotion de l'agriculture biologique.

Hansen Martine

Octavie Proderb

Emile EICHER

HAES Aly

Felix Fischer